

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D	L T D à partir du No du châssis .FA..3.F.C. 100 C01	CH 0284 21
Constructeur	FORD MOTOR COMPANY, Dearborn, Michigan (USA) ou FORD MOTOR COMPANY OF CANADA LTD (CANADA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur "CH 0284 21 devant le N° du châssis "1FA..3.F..." (USA) resp. "2FA..3.F..." (CANADA)		
Plaquette constructeur	à gauche, dans la porte avant		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Identification du moteur	" F " à l'avant, en haut sur le boîtier du thermostat (frappé par l'importateur)		
Importateur principal	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) SA., 8021 Zurich		
Véhicule homologué	2FA EP 35F 9CB 100 027		

Châssis	Moteur				
Nombre d'essieux	2	Marque	F O R D	Type	F
Direction	mécanique, s.d, assistance hydraulique	Construction	V	Temps	4
Transmission	boîte automatique	Carburant	B	Position	avant
Nombre de vitesses	4	Refroidissement	eau	Nombre cylindres	8
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exo.interne, assistance par dépression, sur toutes les roues, AV= soupape de dosage AR= limiteur	Alésage	101,6	Course	76,2
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service	Cylindrée	4940	CV-impôt	25,16
Frein d'arrêt	mécanique, expansion interne, sur roues AR, pédale	Puissance en kW	101 SAE-net	à V/min	3600
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	70,0 dB/A	à V/min	2700
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Silencieux	1 = 551 x 267 x 103 mm		(9)
		Mesure des gaz	ECE-15/03: CO = 3,0 %		
		Déparasitage	OCS, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	4	Poids à vide	980	720	1700
Ceintures sécurité	av 2/ 3-points ar 3/ abdominales	Charge utile	140	280	420
Cale	1/ abdominale	Poids total	1120	1000	2120
Antivol	verrouillage de la direction	Poids garantis			2278
Nombre de places	t 6 av 3 centre ar 3	Pneus	P 215/75 R 14	P 215/75 R 14	+
Dimensions	intérieur extérieur	Ply / bar	- / 2,25	- / 2,25	
Longueur	Empattements	Charge	1440	1440	
Largeur	Essieu double	pour V max	180	180	
Hauteur	Voies	Jantes	6 1/2 J x 14	acier	
Porte à faux	Voies	Garantie	mécanique	automatique	
		Garantie poids de l'ensemble			1847
Distance volant - vers l'avant du véhicule	Braquage ø	Poids remorquable testé			1750
		Charge garantie sur le toit			72
		Vitesse maximale selon le constructeur			163 km/h
		testée	km/h à V/min	au moteur	pnse de force

Équipement	§) HCR (E)	
Feux de route	HCR (E)	
Feux de croisement	A (E) dans HCR	
Feux de position	SAE A(2)I(2)S(2)T-79FD	
Feux rouges	SAE A(2)I(2)S(2)T-79FD	
Feux stop	SAE I(2)P-79AFD	
Clignoteurs	av SAE I(2)P-79AFD	ar voir feux rouges
Catadioptres	av	existent ar SAE-A
Feux de gabarit	av	
Feux arrière de brouillard	-	
Feux complémentaires	ER (E)	
Éclairage plaque	2/ séparé	
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	2/ Motorcraft Hi + Lo ou Ford Hi + Lo ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	F O R D	L T D	
Homologation			
N°	CH	0284 21	
Carrosserie	limousine		
Places	total	6	avant 3
Poids à vide	1750	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	25,16
Poids total	2278	Cylindrée	4940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- \* Modèles : se différencient par les accessoires et l'aménagement.
- + Variante de pneus :
 

P 225/75 R 14	charge	1630 (2,40)	Vmax	180 km/h
P 205/75 R 14		1390 (2,50)		180 km/h
P 205/75 R 15		1390 (2,25)		180 km/h
- Variante de jantes:
 

5 1/2 J x 14	acier	FORD	voies inchangées
6 J x 14	acier	FORD	voies inchangées
6 1/2 J x 15	métal léger	FORD	voies inchangées.

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de route/feux de croisement d'origine sont remplacés par des HCR (E); feux de route complémentaires ER (E);
- les feux de position d'origine dans les clignoteurs sont remplacés par des A (E) dans HCR;
- clignoteurs AV: ampoules 1x1157 (ou 21 W) et 2x5 W par côté;  
(un autocollant indiquera la puissance exigée des ampoules si elle diffère de celle d'origine);
- ampoules: au lieu des 1157 d'origine, des 21/5 watts peuvent être utilisées;
- l'emblème de la marque sur le capot est admis (existe sur certains modèles);
- la sortie de l'échappement peut être admise dans son état d'origine.